

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 49-327-1924 Interdiction de séjour.

n° 49-327-1924

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 février 1924

Numéro JO

n° 327 du 29/02/1924

Date du numéro

29 février 1924

TEXTE INTÉGRAL

le séjour de la ville de Djibouti est interdit pendant deux ans à l'indigène Abdilai Nour.